

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A						CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^r Cahors	Pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —		

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 10 Juillet.

Déclaration de M. Jules Ferry.

Voici le texte de la déclaration que M. Jules Ferry, président du conseil, ministre des affaires étrangères, a faite à la Chambre, au sujet de la violation du traité de Tien-Tsin :

Il me paraît conforme au devoir du gouvernement et à la bonne direction des affaires publiques de prendre les devants et, à propos de la question annoncée par l'honorable M. Blanscubé, de faire connaître à la Chambre, en peu de mots, quelles sont nos informations au sujet des affaires de Chine, quel est l'état de ces affaires à l'heure actuelle. (Très bien ! très bien !)

Nous avons reçu aujourd'hui de Chine : d'abord des mains de M. le commandant Fournier, le très important et très précieux instrument authentique du traité de Tien-Tsin.

Nous avons pu constater le caractère de solennité particulière dont ce traité est revêtu ; car il n'est pas seulement accompagné des pleins pouvoirs donnés dans la forme régulière au vice-roi de Pé-Tché-Li par le gouvernement impérial chinois, mais les deux exemplaires envoyés au gouvernement français, revêtus de la signature des plénipotentiaires, renferment de plus la dépêche par laquelle le Tsong-li-Yamen communique au vice-roi, sur le vu du traité, l'ordre impérial portant l'approbation pleine et entière donnée par l'empereur de Chine aux stipulations de ce traité reconnues conformes, à la constitution chinoise.

En étudiant avec attention le texte de l'article 2, dont l'interprétation paraissait d'abord faire litige entre les deux gouvernements, nous avons reconnu que ce texte est bien celui que nous avons eu l'honneur de soumettre à la Chambre, et les traducteurs et experts en langue chinoise qui font autorité au ministère des affaires étrangères ont facilement constaté que la traduction chinoise était adéquate au texte français.

Du reste, le traité porte qu'en cas de doute, c'est le texte français qui fait foi.

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'article 2 et il n'est pas de subtilités qui puissent l'emporter

sur l'engagement ferme, pris par le gouvernement chinois, de retirer ses troupes immédiatement en deçà de la frontière du Tonkin.

Nous avons reçu également hier, dans la journée, un rapport détaillé de M. le général Millot, sur l'affaire de Lang-Son. C'est le récit de l'officier supérieur qui commandait la petite colonne qui a héroïquement lutté pendant deux jours contre des forces supérieures en nombre.

Il en résulte que, contrairement à ce qu'avait insinué le gouvernement chinois, ce ne sont pas les troupes françaises qui ont tiré les premières, mais que ce sont les troupes régulières chinoises qui ont ouvert le feu dans des conditions qui caractérisent à nos yeux un véritable guet-apens.

Dans cette violation formelle du traité de Tien-Tsin, quel que soient les chefs responsables, les chefs locaux ou les chefs du gouvernement central, nous avons cru trouver le principe d'une réparation nécessaire. (Applaudissements). Nous avons pensé qu'ayant donné à la Chine et au monde entier une preuve éclatante de modération en renonçant dernièrement à une indemnité qui n'aurait pu être contestée, c'était l'heure de rappeler à ceux qui oublient les traités que ces choses-là se payent et sont susceptibles de réparations. (Nouveaux applaudissements).

Nous avons fait connaître cette manière de voir au gouvernement impérial ; nous attendons sa réponse, et nous demandons à la Chambre de faire comme nous. (Très bien ! très bien !)

Nous lui communiquerons cette réponse ; mais nous pouvons, dès à présent, lui donner l'assurance que le gouvernement est en mesure de faire respecter le traité, de mettre à l'abri de violations imprudentes jusqu'au vertige la foi de traités solennels, et qu'il ne sera rien épargné pour sauvegarder, avec prudence toujours, mais avec une fermeté que rien n'ébranlera, les droits et les intérêts de la France. (Vifs applaudissements.)

Revue des Journaux

La République Française se demande si le gouvernement Chinois reviendra à son sentiment

Joë Blagg se trouvait au premier rang des badauds. Une voix fredonna derrière lui :

A la Monaco
L'on chasse et l'on déchasse...

Il se tourna et aperçut à ses côtés un Allemand ventripotent — avec un mortier de fourrures à queue de rat enfoncé jusqu'aux sourcils, une lévite de courte taille, des bottes de postillon, une pipe de porcelaine et des yeux de basilic abrités sous des lunettes bleues, — qui lui souriait en murmurant :

— *Ja wohl...*

En même temps, chacun des commis-voyageurs, éparés dans la masse,

Comme des fleurs de pourpre en l'épaisseur des blés. acheva le couplet *mezza voce* :

A la Monaco
L'on chasse comme il faut...

— Sapristache ! pensa Joë, la comédie peut commencer ; les artistes sont à leur poste.

La cérémonie était terminée. L'abbé Brossard, qui avait officié, venait de bénir les deux époux. Pour accompagner la sortie du cortège, l'orgue attaquait de toutes ses batteries la Marche des Tartares, de Lodoïska, l'opéra en vogue.

Le brigadier Jolibois, en grande tenue, parut sur le seuil de l'église, et de ce ton de commandement qui n'appartient qu'à la gendarmerie :

— En arrière, ouvrez vos rangs !... Pour deux liards de place, s'il vous plaît, paysans de la campagne et bourgeois civils !... Laissons passer le lieutenant et la lieutenant, conjugalement parlant !...

plus juste de la situation qu'il s'est faite. Mais, ajoute ce journal, aucune expédition ne sera plus facile que celle dont les amiraux Courbet et Lespès ont été chargés, si les conseils de la sagesse ne triomphaient pas à Pékin :

Devant l'attitude résolue du gouvernement de la République, dit-elle, en présence de l'indignation générale de toutes les nations civilisées, le gouvernement de l'impératrice-régente comprendra-t-il l'insigne folie qui a été commise sur la frontière du Tonkin ? Reviendra-t-il à la sage politique dont Li-Hong-Tchang est l'avocat ? Se comportera-t-il, sans attendre l'emploi de la force, comme il convient au gouvernement d'un peuple qui n'est plus barbare depuis trente siècles ?

Le Journal des Débats, qui avait combattu, à l'origine, la conduite de l'affaire du Tonkin, fait cause commune avec tous les journaux de Paris pour réclamer du gouvernement une grande énergie dans sa demande de réparations :

Nous sommes, dit ce journal, en présence d'un fait brutal en dehors du droit des gens ; nous sommes en présence d'une agression perfide et sanglante qui doit unir tous les partis dans un même sentiment, comme ils se sont unis après la mort du commandant Rivière.

Un grand pays comme la France perdrait tout droit à être respecté, s'il laissait impunément le guet-apens où on a fait tomber ses soldats et l'injure qu'il a reçue. M. le président du Conseil a eu raison de prendre une détermination rapide et énergique ; il sera certainement soutenu par tous les Français dans une aussi juste revendication.

Le Siècle émet un avis semblable.

Le Mot d'Ordre a raison quand il soutient que les Chinois ne sauraient être traités comme un peuple civilisé :

On ne traite pas avec les peuples de l'Orient comme avec les nations européennes, dit-il, et lorsqu'on se trouve avoir à faire à des Chinois, c'est-à-dire à des gens qui se font un honneur de manquer à leur parole, pour peu qu'ils puissent

Un couple agréable à voir, cette lieutenant et ce lieutenant.

Celui-ci, radieux, épanoui, superbe, sous l'uniforme que nous avons décrit !

Celle-là, belle comme un ange dans sa toilette blanche, avec le bouquet de fleurs d'orange à la ceinture, la couronne traditionnelle sur ses cheveux blonds nattés, et le brouillard de guipure de son voile ouvragé par la sœur de Philippe ! Belle de l'amour et de la joie qui agitaient son petit cœur ! Belle de la joie et de l'amour dont elle sentait palpiter le cœur vaillant de son mari !

A leur aspect, un brouhaha de l'assistance, dans lequel l'admiration et l'envie se combinaient à doses égales, et Joë Blagg ne put s'empêcher de glisser à l'oreille de son voisin :

— Une paire de tourtereaux à qui nous allons faire, cette nuit, un fichu cadeau de noce !...

— *Ja wohl*, répondit l'Alsacien, tout n'es pas rose dans la partie.

Puis, comme quelqu'un l'écoutait :
— Le brix des laines, il est monté de quatre sielbergrossen, cette année.

A la suite des conjoints, les regards se partageaient entre Denise Hattier, pensive dans ses atours simples et de couleur sombre, au bras du juge de paix Thouvenel, et Marianne Arnould, à laquelle son frère aîné Joseph servait de cavalier.

Un glorieux brin de fille, cette Marianne ! Sa robe à corsage plat dessinait les robustes contours de sa taille, et sous ses coiffes enrubanées, des grains de houx, rouges comme du corail, perlait l'opulence de sa chevelure tressée ! Je vous le jure, en vérité, ce Joë Blagg était un fortuné mortel !

à trouver le moindre profit, on prend des gages et l'on se montre inexorable.

Le XIX^e Siècle recherche plus particulièrement les moyens de réaliser le recouvrement de l'indemnité de 250 millions, demandés à la Chine, et de faire que cette réparation financière ne soit pas un vain mot :

En tous les cas, dit-il, qu'elle consente ou non au paiement de l'indemnité de guerre, nous avons dans les mers de Chine de quoi nous assurer dans l'avenir contre ses manœuvres à la fois jurées. Il se confirme que l'amiral Courbet a reçu l'ordre d'occuper l'île Formose ou l'arsenal de Fontcheou et de saisir les douanes chinoises, jusqu'à complet paiement de l'indemnité.

Le Rappel approuve les réparations demandées par le gouvernement ; il applaudit, comme les autres journaux, au langage énergique de M. le président du Conseil ; mais il demande si la direction de l'expédition n'a pas fait preuve, depuis le commencement des opérations, d'une certaine hésitation.

La Justice aurait préféré que l'interpellation de M. Granet se fût développée hier, à la tribune de la Chambre, afin de provoquer sur cette importante question, un débat dans lequel aucun point important, n'aurait été laissé dans l'ombre :

Où va notre escadre demande-t-elle ? à Canton ? à Tien-Tsin ? à Haï-Nan ? se bornera-t-elle à des mesures d'intimidation ? Accomplira-t-elle de véritables actes de guerre ? — Nous l'ignorons et nous l'ignorons probablement jusqu'au fait accompli.

La Paix nous semble exprimer le véritable sentiment de l'opinion publique :

La déclaration faite hier à la Chambre, par M. Jules Ferry, relative aux affaires de Chine, était, on peut l'affirmer sans crainte de se tromper attendue par le pays, dit ce journal.

Dès le jour de la première nouvelle du guet-apens de Lang-Son fut arrivée en France, il n'y

La virage demandait à Joseph :

— C'est entendu ?...

— C'est entendu ; tout ce que la vieille a amassé de numéraire est à toi, rien qu'à toi... A moi l'auberge, les terres, le château, le domaine.

Le rusé compère pensait :

— Et le reste. Le feu efface toute trace de violence, et, après l'incendie, l'or se retrouve en lingots.

Joë Décadi poussa légèrement le gros Allemand du coude, et, lui désignant, du coin de l'œil, l'aîné des Arnould :

— En voici un qu'il faut filer dare dare et sans désemparer. C'est le chef de la bande. J'ai le trac qu'il grée un brûlot pour faire sauter tous les autres. Prenez un des camarades avec vous et ne le quittez pas d'une semelle.

Ja wohl...

Les deux jumeaux et leur mère marchaient immédiatement après Joseph et l'androgyné. Agnès Chassard n'avait point abdiqué sa physiologie rude et indéchiffrable.

A la ville, on eût médiocrement compris qu'elle ne se déridât pas quelque peu. Au village, où tous les frais de la solennité « du débarras » sont supportés par les parents de la fille, on s'explique que ceux-ci soient médiocrement gais lorsque ces frais s'élèvent au chiffre que comporte un mariage de la nature de celui du lieutenant et de la Benjaminne.

Quant à François et à Sébastien, tirés à quatre épingles, ils se tenaient comme des gars qui n'ont encore tué le ver que d'une façon très raisonnable.

Le populaire se montrait, parmi les invités, le

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(61)

L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

Nos compagnons s'étaient donc rabattus sur le Grand-Vainqueur, où le marchand de Strasbourg les avait précédés, et où, tandis que l'on préparait leur déjeuner, l'un d'eux avait demandé à l'honnête Mansuy :

— Ah ça ! est-ce que c'est la fête de l'endroit ?
— La fête de l'endroit, citoyen ?
— Parbleu ! ces cloches en branle, ces gens en l'air, ces habits des dimanches ?
— Faites excuse, citoyen, c'est à cause de la noce.

— La noce ? Il y a une noce ? Messieurs, en attendant que nous prenions notre pâture, je propose d'aller nous assurer si la mariée est jolie.

L'alsacien avait appuyé :

Ja wohl, et che fais afec fus, si fus fulez pien le bermetre.

Tous les cinq s'étaient dirigés vers l'église et s'étaient mêlés à la plantureuse cohue qui en obstruait les abords.

a pas eu la moindre hésitation dans le public, sans exception de partis. Hué s'agissait plus ici d'une question de forme de gouvernement, il s'agissait de la France, de son honneur, de ses droits, de ses intérêts, de son drapeau.

Le *Figaro* approuve hautement la déclaration du gouvernement :

En invitant l'amiral Courbet à s'emparer des ports du nord, M. Jules Ferry a fait preuve d'habileté. En effet, il contraignait du coup Li-Hung-Zhang à se prononcer. Comme le vice-roi du Pché-li a peuplé les différentes provinces de son vaste gouvernement de ses créatures, il devait veillier à ce que celles-ci n'eussent aucune velléité de résister à nos compagnies de débarquement, où à l'action de la flotte sous peine de se rendre complice de la félonie du gouvernement de Pékin.

Le *Gaulois* et le *Soleil* donnent également aux déclarations de M. le président du conseil, une entière approbation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 juillet 1884.

M. Calla questionne le ministre du commerce relativement à l'instruction du comité consultatif d'hygiène. L'orateur demande si ces instructions recommandant d'éviter de grandes agglomérations d'individus, on ne devrait pas supprimer la fête du 14 juillet.

M. Hérisson répond que l'épidémie sévit seulement dans deux villes de France. Elle ne s'est pas étendue au-delà. Or, des précautions excessives ont été prises, et on ne croit pas nécessaire d'interdire la fête nationale.

M. Calla se défend d'avoir une préoccupation politique. Il n'a pas d'autre souci que celui de la santé publique.

M. de Lacretelle se plaint de la situation faite aux ouvriers de Tournus, par suite de la concurrence de la maison centrale d'Albertville (Savoie.)

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur répond que c'est surtout la concurrence étrangère qui pèse sur les ouvriers de Tournus.

M. Ferry dit qu'il a reçu ce matin le texte du traité de Tien-Tsin, portant l'approbation impériale chinoise. Il constate que les Chinois ont violé le traité.

Ils ont ouvert le feu dans des conditions qui constituent un véritable guet-apens. Donc une réparation est nécessaire.

Nous attendons la réponse de la Chine. En attendant, nous sommes en mesure de faire respecter les traités; nous le ferons avec modération, mais avec une fermeté que rien n'ébranlera.

Mgr Freppel demande s'il n'y aurait pas lieu de surseoir à la discussion du projet de déclassement de l'enceinte de Lyon, car la question intéresse essentiellement la défense nationale.

M. Campenon répond qu'il ne s'agit pas de déclasser l'enceinte entière, mais une très petite partie seulement.

M. Margaine appuie l'ajournement qui est prononcé.

La séance est levée.

Séance du 8 juillet

M. Letellier dépose son rapport sur la proposition de loi relative au divorce, amendée par le Sénat.

La discussion de la proposition de M. Edmond Robert, concernant le régime des sucres est ensuite reprise.

chef du parquet du département. M. de Bernécourt s'entretenait avec le citoyen Perrin, maire de la localité.

— On m'a signalé, lui disait-il, la présence dans le pays de plusieurs agents particuliers de Fouché. De quelle mission celui-ci les a-t-il chargés? C'est ce dont je vais me renseigner à Paris. En attendant, je vous recommande, chacun en ce qui vous concerne, de ne point entraver l'action de ces agents et de leur prêter aide et assistance au besoin. Fouché est un homme à ménager. Bien qu'il ait abandonné officiellement le ministère, où il reviendra sans conteste, c'est lui qui continue à diriger de fait, de son hôtel de la rue du Bac ou de son château de Pont-Carré, la police générale de l'Etat.

C'est la mode à Paris, que les personnes priées à une messe de mariage accompagnent à la sacristie, pour les complimenter, les époux, leurs familles et leurs témoins.

En province, dans les campagnes, c'est sous le porche de l'église même qu'a lieu cette scène des accolades et des congratulations, tandis que les jeunes filles de la noce distribuent des faveurs aux gars qu'elles conviennent à danser le soir, et que ceux-ci font parler la poudre dans de vieux fusils de chasse rouillés, qui éclatent le plus souvent entre les doigts qui les tirent.

Dieu sait combien notre Philippe eut à subir des poignées de main à broyer les os! Dieu sait combien la Benjamine essaya de ces embrassades qui claquent sur les deux joues comme une paire de soufflets!

La pauvre enfant perdait plante — littéralement — au milieu de ces félicitations bruyantes,

M. le Ministre des finances prononce un important discours dans lequel il fait justice des griefs portés hier à la tribune contre l'administration du Trésor.

L'honorable M. Tirard déclare ensuite qu'il a étudié la question à fond et que la Chambre peut être assurée qu'il ne laissera aucun point dans l'ombre.

Il explique que le Trésor n'attend pas que les sucres soient raffinés pour les frapper d'un droit, parce que une assez grande quantité entre dans la consommation avant qu'elle ne soit raffinée. M. le ministre des finances dit qu'il est nécessaire que l'Etat recouvre les recettes qui ont été prévues sur le budget de 1885 et qui s'élèvent à la somme de 151 millions.

Le ministre déclare qu'il y a une surproduction telle que, quoi qu'on fasse, une certaine quantité de sucre restera stagnante. Les allemands, eux, ne demandent pas tout à la législation. Ils vont porter leurs produits dans les quatre parties du monde.

M. Tirard termine son remarquable discours en faisant remarquer à la Chambre que l'adoption d'une surtaxe nouvelle sur les produits étrangers, aurait pour effet d'éloigner de la circulation les sucres européens.

L'honorable ministre des finances est vivement applaudi à sa descente de la tribune.

M. Peytral défend ensuite le contre-projet qu'il a déposé, et aux termes duquel un déchet de 8 0/0 sera alloué à tout fabricant de sucre pendant les trois campagnes de fabrication 1884-85, 1885-86, 1886-87. Pendant la même période il sera délivré à tous les sucres des colonies françaises, des certificats d'origine qui seront admis en France à l'acquittement des droits de consommation.

M. Peytral demande à la Chambre de n'accorder aucun privilège; mais de prendre en sérieuse considération l'industrie sucrière tout entière.

L'orateur a voulu, en présentant son contre-projet, provoquer l'établissement d'un régime équivalent en faveur des sucres coloniaux. Il repousse la proposition d'après laquelle 36 millions de francs d'impôts nouveaux seraient mis à la charge des consommateurs français pour faire face à des dégrèvements de pareille somme sur la fabrication sucrière.

SÉNAT

Séance du 8 juillet 1884.

La lutte a été extrêmement vive aujourd'hui au Sénat, pour la nomination de la commission relative à la révision des lois constitutionnelles.

Dans presque tous les bureaux deux tours de scrutin ont été nécessaires; dans plusieurs, le résultat n'a tenu qu'à une seule voix.

En fin de compte, il y a eu neuf commissaires favorables et neuf hostiles.

1^{er} bureau: MM. Calmon et Robert de Massy (hostiles).

2^e Jules Simon et Lacaze (hostiles).

3^e Scheurer-Kesner et Berlet (favorables).

4^e Ribière (favorable), Scherer (hostile).

5^e Bozérien (favorable), de Rozières (hostile).

6^e Faye et Garrissou (favorables).

7^e Le général Péliissier et de Rémusat (hostiles).

8^e Gaston Bazille (favorable), de Marcère (hostile).

9^e Barbey et Dauphin (favorables).

En résumé, la commission se compose de neuf membres favorables et de neuf hostiles; mais sur ces neuf hostiles, il y en a deux MM. de Rémusat et Scherer qui accepteraient une transaction.

L'impression à peu près générale, au Luxembourg, dans les différents groupes, est que la révision gagne du terrain et que, si le ministère, com-

de ces étrointes sans précaution et de ces plainanteries au gros poivre!

A peine s'aperçut-elle que sa mère et sa sœur la serraient dans leurs bras, avant de la quitter, et que l'aîné de ses frères lui passait au cou une chaîne au bout de laquelle brillait une montre de prix!...

Pendant ce temps, le lieutenant était accaparé par François et par Sébastien, l'accablaient de protestations fraternelles. Pendant ce temps encore le juge de paix gastronome essayait de convertir Denise à ses principes:

— Pourquoi refuser d'être des nôtres? La citoyenne Thouvenel, mon épouse, à une spécialité de friandises légères accessibles aux estomacs les plus pointilleux en matière de digestion.

M. de Bernécourt s'avança:

— Si mademoiselle persiste à retourner aux Armoises, ma voiture l'y reconduira.

Ensuite, baissant le ton:

— Je vous rendrez visite demain, ma chère enfant, j'ai hâte de vous remercier des soins affectueux dont vous m'avez entouré notre malade et de m'assurer par moi-même du bon résultat de ces soins.

Joseph Arnould s'approchait en ce moment. Les paysans ont l'oreille fine. A tout hasard, le fils aîné d'Agnès Chassard avait toujours la sienne tendue...

— Oh! oh! pensa-t-il, un malade! Il y a un malade au pavillon du garde! C'est bon à savoir, et à voir.

Puis tout haut avec rondeur:

— Vous nous manquez, citoyenne... Mais, enfin, du moment que vous n'êtes pas bien

me on le croit, insiste avec énergie pour qu'elle soit votée, elle finira par l'être, sous la réserve de quelques nouvelles garanties données au Sénat par la Chambre des députés.

Depuis longtemps, depuis les discussions sur l'article 7 et sur le scrutin d'arrondissement, les couloirs du Sénat n'avaient été aussi animés.

Beaucoup de députés s'étaient rendus au Luxembourg et des sénateurs depuis longtemps absents ou malades étaient venus prendre part à la discussion et au vote. Signalons notamment M. Martel, l'ancien président du Sénat, qui n'avait point paru depuis trois ans au Luxembourg. M. Emmanuel Arago, revenu de Berne, M. Foucher de Careil arrivé de Vienne, le général Faidherbe, etc.

Un curieux dialogue s'engage dans les couloirs entre M. le duc de Broglie et M. Clémenceau. Le député de Montmartre ayant rappelé ce qu'il a dit naguère au sujet de la paternité de la Constitution de 1875 qu'il a attribuée à M. de Broglie, l'ancien président du conseil au 16 mai a très vivement décliné cette paternité.

En résumé, l'impression générale c'est que la révision a dès à présent, de sérieuses chances d'être votée par le Sénat.

Informations

Le *Journal officiel* promulgue la loi portant approbation de l'arrangement conclu avec le gouvernement espagnol pour régler les questions d'exploitation, relatives au câble télégraphique sous-marins à établir entre les îles Canaries et le Sénégal.

Par arrêté du 8 juillet, la première session ordinaire du conseil supérieur de l'instruction publique en 1884, est fixée au lundi 21 juillet. La durée de cette session sera de huit jours.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, est interdite, temporairement, l'introduction des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, par le bureau de douane de Ventron (Vosges), en raison de l'épizootie de fièvre aphteuse qui sévit actuellement en Alsace, dans la région voisine de cette partie de la frontière.

On annonce que le ministre de la guerre se rendra, cette semaine, à l'école Saint-Cyr, pour faire procéder, en sa présence, à la réinstallation d'un drapeau tricolore au-dessus de la tour de l'horloge, en remplacement de celui qui a été mutilé.

Tous les élèves de l'Ecole seront sous les armes.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

BREVET DE CAPACITÉ

Les examens du brevet de capacité ont eu lieu à la préfecture: Sur 130 aspirantes, 68 ont été déclarées admissibles. Nous ferons connaître

portante... La santé avant tout, Saprédienne!...

Il ajouta en soulignant:

— Espérons que vous serez rétablie dans quinze jours.

Une façon de rappeler le délai consenti... Denise répondit point.

Le juge de paix prit la parole.

— Au nom du ciel, mes camarades!... Notre déjeuner s'impatiente... Or, un repas bien ordonné mérite autant d'égards que feu Louis XIV; il ne faut pas qu'on dise qu'il a failli attendre...

Il y eut un cri d'assentiment général:

— A table.

Et tandis que les amis, les parents des Arnould remontaient vers le Coq-en-Pâte, à la suite de la veuve de Marianne et des jumeaux; tandis que la sœur de Philippe regagnait les Armoises dans la calèche du directeur du jury d'accusation, les invités du citoyen Thouvenel, le lieutenant et Florenle en tête redescendaient vers le logis de leur amphitryon situé sur la place, près du pont, en face du cabaret de Mansuy.

On se souvient que le fils aîné d'Agnès Chassard faisait partie de ces invités.

En cheminant, il confiait ses doléances au notaire Gandidier et au docteur Huguenin:

— Ce qui me tracasse dans un jour comme aujourd'hui, c'est de ne pas voir parmi nous quelqu'un de la famille de nos anciens seigneurs, — le jeune M. Gaston, par exemple... Mon beau-frère le gendarme avait pourtant juré qu'il le retrouverait, mort ou vif. Oui, mais quand on est amoureux, on devient censément comme un as-

les noms des élèves reçues dans notre prochain numéro.

LES ENFANTS DE CAHORS

La nouvelle société musicale: *les Enfants de Cahors*, donnera son premier concert samedi, 12 courant, à 8 h. 1/2, sur la Place d'Armes.

La Société partira en musique de chez M. Talou, son président, à 8 h. 1/2,

Programme:

1^o *La Marseillaise*;

2^o *La Muette de Portici* (Fantaisie);

3^o *Polka des Marteaux*;

4^o Grande retraite aux flambeaux.

LA LYRE CADURCIENNE

La *Lyre cadurcienne*, sous l'habile direction de M. Combes, s'est fait entendre samedi soir sur la place d'Armes, devant une foule nombreuse et sympathique.

Notre jeune fanfare, durant une heure, nous a régalié des plus beaux morceaux de son riche répertoire, tels que: la *Châtelaine*, *Clémence-Isaure*, etc., morceaux dont l'exécution nous a paru irréprochable à tous les points de vue.

Si nous sommes bien informé, la *Lyre cadurcienne* donnera, dans un mois, un brillant concert sur notre scène théâtrale, avec le gracieux concours de M^{lle} Cassé, une charmante artiste, dont la voix douce et harmonieuse, une vraie voix de fauvette, fait en ce moment les délices des dilettanti toulousains, et à qui, il y a quelques mois, le public cadurcien n'a pas marchandé ses applaudissements.

Nos félicitations à la *Lyre cadurcienne*.

SPÉRANZA.

ARMES DE GUERRE

Le ministre de la guerre et celui de l'instruction publique viennent de prescrire que tous les fusils d'ordonnance prêtés par l'artillerie aux établissements d'enseignement leur seront retirés. Il en résulte qu'à la rentrée des classes, au mois d'octobre prochain, on ne fera plus d'exercices dans les lycées qu'avec des fusils scolaires, à l'exclusion de toute arme de guerre proprement dite.

FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE

Dans la séance du 24 décembre 1878, le conseil municipal de la ville de Toulouse eut la pensée de créer une bourse de 5,000 fr., destinée à entretenir pendant deux ans, à l'Ecole libre des sciences politiques, à Paris, un docteur en droit, désigné par la Faculté de droit à la suite de diverses épreuves.

Le concours relatif à cette bourse aura lieu à la Faculté, les 15, 16 et 17 juillet 1884, à 7 heures précises du matin.

ACCIDENT

Mardi, 8 juillet, à 9 heures du soir, le nommé Foissac Alexandre, âgé de 22 ans, étant en train de jouer avec ses camarades dans un établissement de la rue de l'Université, a fait une chute si malheureuse, qu'il s'est fracturé la

signat de cent livres, qui ne vaut plus que vingt-cinq sous...

XVII

L'ENFANT PARLE

Transportons-nous au pavillon du garde.

Il était onze heures du soir. Denise avait assisté — de sa fenêtre — au défilé du cortège qui conduisait les mariés à la chambre nuptiale, chez Aubry, le meunier du hameau: les gendarmes de la brigade, avec des cocardes de rubans au chapeau et de bouquets dans le canon de leurs carabines; Florence, au bras de son frère Joseph, qui jouait au chef de famille; les fillettes lutinant Philippe pour l'empêcher de rejoindre sa jeune femme et les gars, tout le long de la route, tapant de grandissimes coup de poing dans le dos de ces mêmes fillettes, — ce qui est la mode en Lorraine pour témoigner de sa tendresse.

Le tout avec accompagnement de rires, de pétarades et de chansons.

Le lieutenant et la Benjamine s'étaient arrêtés, — en passant, — pour embrasser encore une fois celle à qui ils devaient leur paradis en ce monde.

Vingt minutes après, environ, filles et gars avaient de nouveau battu les murs de leurs pépiements et de leurs fredons.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

jambe droite à 15 centimètres de la cheville. M. le docteur Gélis lui a prodigué, sur place, les premiers soins que réclamait son état, après quoi il a été transporté à son domicile rue de Lastié, n° 8.

CONTRAVENTIONS

Des procès-verbaux ont été dressés contre les nommés M..., aubergiste au Port-Bullier, et R..., aubergiste, rue Nationale, pour avoir contrevenu aux arrêtés ayant trait à la salubrité publique, en conservant dans l'intérieur de leurs habitations des dépôts de fumier.

Vers

ACCIDENT. — Le sieur Guillaume Brosidou, âgé de 24 ans, terrassier sur la ligne ferrée de Cahors à Capdenac, occupé au chantier de Vers, voulant enrayer un train de quatre wagons chargés de déblais, a été blessé à la jambe droite.

M. le docteur Cambornac, appelé à lui donner ses soins, a déclaré que le sieur Brosidou serait obligé de cesser son travail pendant plusieurs mois.

MOLLÈRES. (Canton de Lacapelle-Marival). — Un terrible incendie a détruit la maison d'un marchand ambulancier. La population tout entière est accourue pour prodiguer ses secours; mais, malgré ses efforts, il a été impossible d'arrêter l'incendie qui, dans l'espace d'une heure, a détruit complètement l'immeuble en question. On signale la conduite d'un sieur Counord, cantonnier, qui, à diverses reprises, n'a pas hésité à se jeter au milieu des flammes pour retirer des enfants endormis dans leurs berceaux, exposés, sans son dévouement, à périr infailliblement. Le sieur Counord a été assez heureux pour sauver également des valeurs et des titres enfermés dans une armoire.

SAINT-MARTIN DE VERS. — Un nommé Albarel, domicilié à Verliez, commune de Saint-Martin-de-Vers, revenait de la foire de Cabrerets, où il avait fait l'acquisition d'une paire de bœufs. Arrivé chez lui, vers onze heures du soir, il mettait ses bœufs à l'écurie et se couchait. Une heure après environ, la lueur d'un incendie l'éveilla brusquement: c'était sa grange qui brûlait. Il se précipita au dehors, la porte de la grange était ouverte et les bœufs avaient disparu.

Malgré les prompts secours de tous les voisins, la grange du sieur Albarel et celle du sieur Lambert ont été complètement détruites.

Les bœufs ont été retrouvés le lendemain dans un bois voisin. On soupçonne un certain P..., qui avait rencontré le sieur Albarel au moment où il rentrait chez lui avec ses bœufs, d'avoir mis le feu à la grange et d'avoir essayé de voler les bœufs.

DEUX OFFICIERS TUÉS PAR LA FOUDRE

Deux officiers, MM. Caulaud et Colombani, lieutenants au 14^e de ligne, en ce moment en détachement au camp de Beaumont (Corrèze), revenaient samedi soir d'une excursion topographique, lorsqu'ils furent surpris par l'orage.

Il leur vint la malheureuse idée de se réfugier sous un arbre. Ils étaient à peine installés, que le tonnerre, tombant sur l'arbre, les foudroya.

La mort fut chez les deux officiers instantanée.

Cet événement tragique, qui a eu lieu à cinq kilomètres de camp, a produit une vive émotion dans le régiment où les deux jeunes officiers étaient fort estimés.

Parmi les officiers d'infanterie de terre qui viennent d'être admis dans le corps de l'infanterie de marine, se trouvent M. Minet, lieutenant au 7^e de ligne et M. Bonnor ex-sous-lieutenant au même régiment.

Tous ceux qui connaissent, à Cahors, M. Minet, apprendront avec tristesse le départ de ce jeune officier, dont le commerce était si agréable, et qui savait unir à des qualités exquises de cœur celles d'un esprit fin et cultivé.

A. T.

CHÔMAGE DU CANAL DU MIDI

Par décision de M. le ministre et sur les instances de M. le préfet de l'Ande, l'arrêté pris par ce dernier relativement au chômage et au curage du canal du Midi est rapporté jusqu'à nouvel ordre.

Vendredi dernier, dans la soirée, deux ouvriers des chantiers de MM. Coulange et fils, entrepreneurs de travaux publics à Roques, quittèrent la cambuse du sieur Pianet après y avoir fait de nombreuses libations. L'un d'eux, le sieur Villefaurie, revint quelques instants après, et comme il frappait la porte à coups redoublés, Pianet sortit pour le prier de cesser de faire du bruit et l'inviter à se retirer; mais à peine lui avait-il adressé la parole, que Villefaurie lui porta deux coups de couteau dans les flancs gauche. Aux cris poussés par la victime et par sa femme, des voisins accoururent qui arrêtrèrent le meurtrier. Pianet, dont l'état inspirait samedi dernier de très vives inquiétudes, est aujourd'hui en bonne voie de guérison et tout porte à croire que les blessures qu'il a reçues n'auront pas les conséquences que l'on pouvait craindre.

Bien que les chantiers soient fréquemment le théâtre de semblables événements, cet attentat a jeté l'émoi dans la population des ouvriers.

Dimanche soir, Villefaurie a été conduit par la gendarmerie à la maison d'arrêt de Gourdon. C'est un homme dans toute la force de l'âge, d'une taille un peu plus élevée que la moyenne. Il était, paraît-il, très redouté de ses camarades.

UN RAT DANS UN TRAMWAY

Un rat dans un tramway! L'aventure est arrivée avant-hier sur la ligne de la Bastille-Saint-Ouen. Un de nos confrères l'affirme, du moins, et fait le récit suivant de cet incident:

La vilaine bête apparaît sur le plancher; elle était énorme; on juge de l'effroi de la première dame qui s'aperçut de sa présence en sentant qu'elle lui traitait sur les pieds. Un rat! Elle poussa un effroyable cri qui tira les voyageurs de leur somnolence. En un instant, le tramway avait pris un aspect des plus curieux: les femmes, blêmes de peur, debout et criant sur les banquettes, les plus braves essayant de chasser l'animal à coups d'ombrelle; sur la plate-forme, quelques messieurs le menaçant de leur canne; un soldat même commençait à daigafuer quand le tumulte réveilla une pauvre endormie au fond du tramway.

Elle aussi faillit s'évanouir de peur, non parce que le rat l'effrayait, mais parce qu'elle craignait qu'on ne lui fit du mal: « Mon rat, mon rat! » cria-t-elle. Alors elle l'appela et le rongeur, en train de mordiller les lamelles du parquet, courut se réfugier dans ses bras. Les deux amis étaient attachés à un joueur d'orgue, qui avait pris place sur l'impériale.

« La fillette s'endormant, le rat s'était livré à une excursion que les voyageurs ne lui ont pas pardonnée. Les dames surtout se sont montrées sans pitié pour la pauvre, qui a dû quitter le véhicule. Et les exclamations et les gestes irrités de la suivre: « Avait-on jamais vu! Un rat! Laisser monter un rat! » Le conducteur a reçu aussi une part de cette pluie d'imprécations, qu'il a essuyée, du reste, très philosophiquement. »

THÉÂTRE DE CAHORS

Très prochainement, une seule représentation par M. Fossier, directeur des Matinées de science amusante aux Folies-dramatiques de Paris.

La terre avant la création de l'homme ou le berceau de l'univers.

Le monde sidéral, phénomènes célestes et météorologiques du plus haut intérêt.

Baptiste et son chat, fantaisie artistique et comique imitée de Grandville.

Revue Agricole

L'Agriculture et le régime douanier français. — Bulletin commercial.

Les plaintes sur le régime douanier imposé à notre agriculture deviennent de plus en plus vives et générales. Voici comment s'exprime M. Gaston Bazille dans un travail sur la viticulture méridionale:

« La mévente de nos vins, la baisse considérable de leurs prix, est un des faits caractéristiques de l'année 1884. Nous nous trouvons ici en face d'un problème économique qui pèse lourdement sur la viticulture française, et qui causera bien des souffrances encore, tant qu'il n'aura pas été résolu con-

formément au bon sens.

Les derniers traités de commerce admettent l'entrée en France des vins étrangers, au droit de 2 francs par hectolitre. S'il s'agissait seulement de l'entrée de vins naturels, nous ne réclamerions point.

La France est si heureusement douée pour la production du vin; le climat, le sol, sont si favorables à la vigne, que nous ne devons pas redouter la concurrence, d'où qu'elle vienne. Mais au moins faudrait-il nous laisser lutter à armes égales.

Or, les traités de commerce récemment conclus, non seulement laissent passer nos frontières, avec un droit de 2 francs par hectolitre, aux vins produits naturellement en Espagne, en Autriche, en Italie; mais ces mêmes vins, vinés après coups jusqu'à 15 degrés 9 dixièmes d'alcool, tant vaut dire 16 degrés, ne sont pas soumis à la moindre sortie.

C'est toujours 2 francs que payent les vins étrangers portés à 15 degrés 9 dixièmes, alors que nous ne pouvons élever, dans une mesure quelconque, le degré alcoolique de nos vins, pour garder notre place sur le marché français, sans payer au fisc un droit de 156 francs par hectolitre d'alcool employé.

Que le législateur d'un pays, voisin de nos frontières, favorise par des primes de sortie l'exportation des produits de ses nationaux, il n'y a pas lieu de s'étonner. Nos fabricants de sucre de betteraves se plaignent, non sans raison, de l'invasion des sucres, provoquée par les dispositions fiscales de l'Allemagne et de la Belgique.

Mais nous, viticulteurs, ce n'est pas la loi belge ou allemande que nous pouvons accuser de la mévente de nos vins; non, c'est bien notre propre législation, la législation française, qui donne bénévolement à nos concurrents étrangers des avantages tels, que la lutte devient impossible.

C'est vraiment à ne pas y croire. »

D'autre part, au concours du comice de Chateaudun, tenu le 8 juin, M. Dreux, député d'Eure-et-Loire, s'est fait l'écho des plaintes des cultivateurs contre le régime de 1860, « qui est tout simplement un encouragement aux productions étrangères et qui a eu pour conséquences fatales l'engorgement des villes et la dépopulation des campagnes. »

Le même jour, le président du concours d'Anet, M. Waddington, constatait dans son discours la situation précaire de l'agriculteur, « situation telle, qu'à moins de cas exceptionnels, son inventaire de fin d'année doit le laisser en perte » et il attribuait le mal à l'envahissement de nos marchés par les produits étrangers.

Dans la suite de son discours M. Waddington compare les droits de douane que payent chez nous les produits agricoles étrangers avec ceux qu'acquittent les nôtres chez les autres nations, et il montre la supériorité écrasante que donnent aux étrangers les différences de tarifs. Il faut remarquer que les américains, qu'on nous a souvent cités comme exemple, appliquent aux produits de toute provenance des droits de douane très élevés; c'est grâce à ce système protecteur qu'ils ont pu amortir en peu d'années leur énorme dette.

Pendant ce temps nos finances s'obéraient de plus en plus.

Voilà pour ce qui regarde les grains et les bestiaux. Nous ferons remarquer que les pouvoirs publics, paraissent disposés à accorder une augmentation de taxe sur le bétail, mais qu'il n'est pas plus question de protéger les producteurs de blé que ceux du vin. D'où vient cette différence? C'est que nous vivons toujours sous l'empire de cette théorie spécieuse, mais fautive, qui proclame qu'il faut avoir le pain à bon marché.

Voilà pourquoi on préfère laisser se ruiner le producteur de blé, que d'exposer l'ouvrier des villes à payer quelques centimes de plus par jour pour sa consommation de pain. Voilà pourquoi aussi on abandonne le vigneron à son malheureux sort, pour que le même ouvrier citadin puisse boire sa bouteille quelque sous meilleur marché. On ne réfléchit pas à ceci: que l'agriculture est forcément la grande productrice de capital et que sa ruine est le signal de la détresse universelle. Grâce à notre système de faux libre échange, qui consiste à protéger l'industrie en laissant l'agriculture exposée à la concurrence de tout l'univers, on aura sans doute le pain et le vin à bon marché, seulement il viendra un moment où, si bon marché qu'ils soient, personne ne pourra plus en acheter, faute de ressources.

Enfin, le sentiment de la plus vulgaire équité, n'est-il pas blessé quand on voit les produits industriels acquitter des droits qui vont en moyenne à 30 pour 100, tandis que les produits agricoles entrent presque en franchise? Nous

avons peine à comprendre qu'une pareille situation puisse se prolonger dans un pays comme le nôtre, qui possède un si vif sentiment de l'égalité. Le rural, est patient, c'est vrai, et il en a supporté bien d'autres; mais ne se lassera-t-il pas un jour de voir ses intérêts sans cesse sacrifiés à ceux des villes! Qu'on y réfléchisse: les ruraux forment la majorité de la France, et les injustices sociales ont toujours porté malheur aux gouvernements qui n'ont pas voulu y mettre un terme.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 24 fr. 00. — Seigle, 18 fr. 70. — Orge, 18 fr. 75. — Avoine, 17 fr. 25. — Mais, 15 fr. 00.

Vins. — Cours de Burey.

Auvergne 120 à 130.

Bordeaux, 125 à 180.

Cler, 105 à 165.

Bergerac, blanc 135 à 200.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette:

Bœufs, 1 fr. 28 à 1 fr. 68, selon la qualité.

Vaches, 1 fr. 22 à 1 fr. 60, id.

Taureaux, 1 fr. 28 à 1 fr. 48, id.

Veaux, 1 fr. 44 à 1 fr. 84, id.

Moutons, 1 fr. 66 à 2 fr. 00, id.

Porcs gras, 1 fr. 52 à 1 fr. 32, id.

C...

Dernières Nouvelles

LE CHOLÉRA

Toulon, 11 h. 45 soir.

Le docteur Koch a assisté, cette après-midi à la séance tenue par la commission de salubrité.

Une religieuse, à l'hôpital maritime, vient d'être atteinte ainsi qu'une, autre à l'hospice civil; leur état est très grave.

On signale 6 décès depuis ce matin. Il y a eu 6 entrées à l'hospice civil et 3 décès; 3 entrées à l'hospice maritime, 2 décès et 19 malades en traitement; 4 entrées à Saint-Maudrier, 1 décès et 95 malades en traitement.

L'état sanitaire du reste du département est excellent.

Paris, 9 juillet, 11 h. 50, soir.

LES GRANDES MANŒUVRES

On s'occupe, au ministère de la guerre, des manœuvres dites d'automne. Il est à peu près décidé que la plupart seront, sinon décommandées au moins réduites.

Celles que le 17^e corps devait exécuter sous la direction du général Lewal n'auront pas lieu.

Paris, 9 juillet, 11 h. 55, soir.

TROUBLES EN BELGIQUE.

A Ath (Hainaut), les catholiques ayant, à la suite des élections sénatoriales, organisé un cortège, la foule a assailli le char qui y figurait, mis le drapeau en pièces et s'est dirigée ensuite vers le local du Cercle catholique, qui a été saqué.

A Gand, des manifestations ont été réprimées par la garde civique. Les établissements religieux sont gardés.

Les attroupements sont interdits.

L'effervescence s'est accentuée vers dix heures et demie. Quelques bagarres se sont produites et plusieurs arrestations ont été opérées. L'agitation n'a pas pu se propager, grâce aux mesures prises par la police.

La commission sénatoriale de révision a nommé aujourd'hui M. Dauphin président, et M. de Rémusat secrétaire.

M. Meirier, ancien évêque de Digne, chevalier de la Légion d'honneur, est mort ce matin. Il était âgé de 84 ans.

Une bonne action

Un cultivateur des environs de Roubaix souffrait depuis plusieurs années, de douleurs d'estomac et d'irrégularité dans la circulation du sang. La cause réelle du mal semblait échapper à l'examen et les traitements divers subis par le malade n'avaient donné aucun résultat, s'aggravant chaque semaine chaque jour même et sa vie était compromise. M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, ayant appris ce cas désespéré, persuada au malade d'essayer la Tisane Américaine et les Pilules des Shakers. Plusieurs cures remarquables l'avaient convaincu de son efficacité. Et en effet, en peu de temps, le malade fut soulagé, les douleurs diminuèrent et notre cultivateur put reprendre tout ses travaux, comme s'il n'avait jamais rien eu. (Prix: 4 fr. 50 la bouteille). La brochure relative à ce traitement se distribue gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies. Dépôt principal, Fanyau pharmacien, Lille.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.
NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.



RUE DU LYCÉE, 9, **GRAND MAGASIN DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 9, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE TOUTES LES SAISONS
les Vêtements confectionnés
et les CHEMISES sur Mesure

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer. On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

Propagande républicaine et agricole
18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures
RÉDACTEURS EN CHEF :
P. JOIGNEAUX & EUG. LIÉBERT
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.
Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris.

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?
Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez *gratis* le dernier numéro paru.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

MACHINES A COUDRE
POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)

Maison CANGARDEL 4^{me}
G. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

31 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

DU PIN
LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÏTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

VINS A DOMICILE
J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.
A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.
(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

HOTEL & CAFÉ
A VENDRE OU A LOUER
Au centre du commerce des truffes du Périgord. S'adresser pour renseignements au bureau du Journal.

APPARTEMENT A LOUER
Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

A VENDRE
PETITE PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT
Au Camp de las Monges, faubourg Cabessut. — Situation agréable. — Prix modéré.
S'adresser pour renseignements et pour visiter, à M^e Lascazes, notaire à Cahors, successeur de M^e Logan.

GODINAUD
Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS
VENTE ET LOCATION DE
PIANOS

A VENDRE
OU A AFFERMER
Un fond d'épicerie bien achalandé. S'adresser au bureau du Journal.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

DICTIONNAIRE
5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Conseur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS
Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.
Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.
Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.
Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.
Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC